

L'Inauguration du nouveau cimetière (1^{er} juillet 1855)

Sous l'Ancien Régime, la plupart des inhumations se faisaient dans l'église paroissiale et beaucoup plus rarement dans le cimetière qui l'entourait. Aux 16^e, et 17^e, siècles, plusieurs personnes furent aussi enterrées dans la chapelle Notre-Dame de Trobéro et ce fut le cas en particulier pour tous les membres de la famille des **Bellingant**, Seigneurs de Kerbabu. Enfin entre 1640 et 1643, toutes les victimes de la peste furent ensevelies dans l'enclos de la chapelle Saint-Sébastien, érigée à cette occasion. Mais à la fin de l'Ancien Régime, le Parlement de Bretagne, répondant d'ailleurs aux vœux du clergé et des notables, interdit toute inhumation dans les édifices religieux, ceci pour des raisons sanitaires faciles à comprendre.

A Lannilis, le Cimetière situé autour de l'église était assez exigu et l'on s'aperçut bientôt qu'un transfert s'imposerait. La Révolution et la période Napoléonienne ne permirent pas de modifier l'état des choses. Ce ne fut que le 5 juin 1832 que le Maire, Maître **Le Jeune**, proposa à son Conseil Municipal le transfert « extra muros » du Cimetière. Il ne fut pas suivi. Le Préfet, qui soutenait le Maire, insista et, dans une lettre du 14 septembre, il donnait les raisons impérieuses qui motivaient le transfert. L'enclos de l'église avait une superficie totale de 2 016 mètres carrés mais il fallait en enlever la surface de l'église: 736 m² et celle de la base de la croix: 9 m², soit au total 744 m². Il ne restait donc que 1272 m² pour les inhumations. Or la moyenne annuelle des décès était de 93. Comme par ailleurs il fallait attendre 5 ans avant de procéder à une nouvelle inhumation dans une tombe et que le minimum de surface pour une tombe devait être de 3 m², la superficie indispensable aurait dû être de $93 \times 5 \times 3 = 1395$ m².

Tous ces arguments n'eurent aucune prise sur le Conseil Municipal qui, le 22 septembre 1832, réitérait son refus de transférer le cimetière. Seuls 2 conseillers avaient suivi le Maire, 13 autres avaient voté contre. La majorité refusait le transfert parce qu'on enterrait pas dans tous les endroits de l'enclos alors que la minorité faisait valoir que de toute façon il n'y avait pas l'espace voulu par la loi. Elle ajoutait que des concessions de tombes faites à certaines familles diminuaient encore l'espace disponible et que les familles refusaient de laisser enterrer leurs défunts «*hors la ligne suivie par la procession* », cet espace étant réservé aux morts-nés, à ceux qui étaient décédés sans sacrements et aux hérétiques. De plus il fallait laisser 7 passages aux fidèles pour pénétrer dans l'église et une allée pour les processions (1).

Tous les efforts de M^e **Le Jeune** qui avait pris un arrêté municipal le 10 juin 1832 ordonnant la cessation des inhumations dans l'ancien cimetière à compter du 29 septembre suivant et qui avait dû rapporter cet arrêté par suite de l'opposition de son Conseil s'avèrent absolument vains. Ce sera son successeur, M. Joseph **Guennoc**, qui parviendra enfin à résoudre le problème. Le 10 novembre 1852, il faisait observer à son Conseil Municipal que l'existence d'un cimetière au centre d'une agglomération de plus de 800 habitants présentait beaucoup d'inconvénients pour la santé publique. Cette fois, le Conseil acceptait d'autoriser le Maire à acquérir à l'amiable ou par expropriation les champs dits «*parkeier an Anaoun* », cadastrés à la Section D sous les numéros 1751 et 1752, d'une contenance de 64 ares 35 centiares, appartenant aux héritiers de M. **Le Jeune**, l'ancien maire. Par lettre du 24 mars 1853, M. Romain **Le Jeune**, qui demeurait à Saint-Renan, acceptait l'aliénation au profit de la commune pour le prix de 3 200 francs. Le 11 mai suivant, le Préfet prenait un arrêté pour la suppression du cimetière de Lannilis, ce qui obligea le Conseil Municipal à se réunir extraordinairement le 22 mai suivant à l'effet de nommer une commission chargée de

contacter M. **Le Jeune**. Celle-ci, composée de MM. **Guennoc**, maire; **Jaouen**, **Bergot**, **Lazennec**, **Cabon** et **Jaffrès**, se réunissait le 23 juillet et acceptait le prix demandé par M. **Le Jeune**. Le 25 juillet, ce ne fut cependant que par 8 voix contre 7 que le Conseil Municipal accepta provisoirement le projet. L'enquête « de comodo et incommodo » permit aux opposants de faire valoir leurs arguments. Le Maire Guennoc, lui-même, déclarait que, de mémoire d'homme, aucune épidémie ne s'était produite à Lannilis mais qu'il y avait cependant lieu d'approuver le projet. M. Michel **Bergot** exposa qu'il était propriétaire d'une fontaine distante seulement de 18 mètres de l'emplacement prévu et qu'il craignait des infiltrations nuisibles à la santé publique. Le docteur **Morvan**, adversaire du Maire, blâma publiquement celui-ci : « *Certaines personnes, dit-il, qui ne craignent pas de trancher cette question, sont incompétentes même pour la discuter et, d'ailleurs, en fait de mesures hygiéniques il faut souvent les imposer au public et non le consulter à cet égard* ». Après réponse du Maire (« je me garderai bien d'entamer avec le docteur la moindre discussion hygiénique, je m'incline devant une telle autorité »), c'est finalement par 12 voix contre 6 que fut adopté le projet.

L'acte d'acquisition fut signé en l'étude de M^e Edouard **Rolland**, notaire à Lannilis. Les travaux à exécuter, pour la clôture du cimetière, furent confiés à M. Yves **Floch**, entrepreneur local, dont le devis du 22 février 1854, approuvé le 25 février par le Préfet, se montait à 3 320 francs. Au milieu du terrain, à la jonction des allées, un rond-point était ménagé pour l'implantation d'une croix. La surface consacrée aux inhumations était désormais de : 37 ares 95 centiares, soit 21 ares 80 centiares de plus que dans l'ancien cimetière.

Le dimanche 11, juillet 1855, M. l'abbé **Calvez**, curé-doyen de **Lannilis** bénissait solennellement le nouveau cimetière ainsi que la croix dont la plantation se fit le même jour. Le 20 juillet suivant, soit près de 3 semaines après l'inauguration, le premier à y être inhumé fut un enfant de 1 an et 9 jours, Jean-Louis **Quéméneur**, fils de Tanguy **Quéméneur** et de Marie-Anne **Marzin**, son épouse, cultivateurs au Drézidou. Du prénom de cet enfant, le cimetière fut parfois désigné sous le nom de cimetière Saint-Louis.

Y. NICOLAS, Avril 1969

(1) Sous l'Empire, il y eut à diverses reprises des projets de transfert mais la Restauration de 1815 ne permit pas leur réalisation.